



LE MONDE

J U R I D I Q U E

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

Volume 21, numéro 8

4^s

La dissolution de Heenan Blaikie aurait-elle pu être évitée ?

Portrait du
cofondateur
Me Roy L. Heenan

Selon l'avocat Louis Demers

■ L'ingénieur Antonio «Tony» Accurso, infatigable entrepreneur, actionnaire de la première heure et client du Fonds de Solidarité FTQ

Me Roy Lacaud Heenan, lors de l'ouverture du bureau de Paris en 2009

EXPERTISE JURICOMPTABLE: L'IMPACT D'UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE

Présent dans plus de 40 villes en Amérique du Nord, en Asie, en Europe et au Royaume-Uni, NAVIGANT regroupe le plus grand nombre d'experts en JURICOMPTABILITÉ ET ENQUÊTES FINANCIÈRES au Québec.

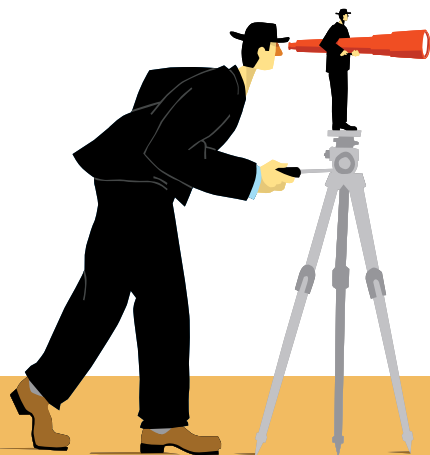
CE QUI NOUS DISTINGUE:
Nos compétences, notre grande expérience et notre indépendance.

Parmi nos services offerts au milieu juridique, notons les suivants:

- » Quantification du préjudice économique dans le cadre d'un litige ou d'une réclamation d'assurance
- » Enquêtes sur des soupçons et/ou allégations d'irrégularités, de fraude ou de corruption
- » Détermination d'une perte d'exploitation et évaluation d'entreprises
- » Ruptures de contrats et différends contractuels
- » Assistance lors de procès, témoignages et rapports d'experts

Nos associés et directeurs au Québec

Richard Forand CPA, CA, CA•EJC, MBA 514.227.6159	Alain Lajoie FCPA, FCA, CA•EJC, MBA 514.227.6163
André Lepage FCPA, FCA, CA•EJC, CFE 514.227.6164	Paul Levine FCPA, FCA, CA•EJC, EEE 514.227.6162
Jonathan Allard CPA, CA, CA•EJC, EEE, MBA 514.227.6158	Michel Hébert CPA, CA, CA•EJC 514.227.6171
Luc Marcil LL.L., CPA, CA, CA•EJC 514.227.6184	François Auclair CPA, CA, CFE 514.227.6183
Suzanne Harting BAA 514.227.6180	



NAVIGANT

navigant.com

Montréal: 514.798.5874 | Québec: 418.780.5874

LITIGE & ENQUÊTES • FINANCE & ÉCONOMIE • CONSEILS FINANCIERS • CONSEILS EN GESTION

Autopsie d'un désastre professionnel

Une analyse d'André Gagnon

Comment expliquer qu'un cabinet ayant un chiffre d'affaires annuel de 225 millions \$ et des profits de 31 millions \$ disparaisse tout d'un coup ?

Roy Heenan, cofondateur de Heenan Blaikie, en 1973, a déclaré dans une interview vidéo au National Post (voir www.lemondejuridique.com) que le cabinet se portait à merveille jusqu'à ce que les choses se transforment en cauchemar pour prendre la forme d'un désastre et de la disparition du cabinet, l'un des plus importants au Québec et au Canada.

Selon The Financial Post, c'est la pire histoire qui soit jamais arrivée à un cabinet d'avocats canadien. Je ne crois pas cela du tout. D'autres cabinets au Québec, en tout cas, bien sûr ce n'est pas Toronto, um um,... ont connu un sort à peu près semblable : Desjardins Ducharme, Guy & Gilbert, (à mon sens, le plus proche comparable à Heenan Blaikie), Pepin Letourneau, Geoffrion Prud'homme et quelques autres. Ces derniers avaient une clientèle, des revenus et des profits sauf erreur moindres bien sûr que Heenan Blaikie.

Heenan Blaikie, «success story par excellence», s'est développé à partir d'une idée : combler les besoins des entreprises en droit du travail puis avec le temps l'équité salariale, le droit administratif, de l'emploi, l'arbitrage à un niveau sans précédent côté patronal, la médiation...

Secteurs novateurs dans plusieurs cas à l'époque au début des années 70. Puis s'est ajouté le droit des affaires : la



Roy L. Heenan, O.C., Ad. E., a évoqué la nouvelle collaboration qui s'amorce entre les avocats français et québécois.

fiscalité, fusions et acquisitions (M&A), etc. Vint le moment où un avocat brillant, Norman Bacal, de Montréal a suggéré d'ouvrir un cabinet à Toronto où plusieurs têtes décisionnelles corporatives de Montréal, du Québec (après les années 1976 et suivantes) avaient migré. Il s'est expatrié à Toronto et a monté une affaire brillante avec sa direction exclusivement à Montréal, une grande première dans le monde juridique. Ogilvy Renault, devenu Norton Rose & Fulbright avait fait de même mais le développement de son cabinet à Toronto fut plus tardif, plus lent, avant que les choses finissent pas s'organiser et deviennent rentables puis vint la fusion avec Norton Rose puis avec Fulbright.

Roy L. Heenan, O.C., Ad. E., est président émérite de Heenan Blaikie. Il a été président de 1973 à 2012 et fondateur du cabinet. Me Heenan est une sommité en droit administratif et en droit du travail. Au cours de sa carrière exceptionnelle, il s'est imposé à la fois comme un praticien hors pair et un homme des plus érudits et des plus respectés au sein de la communauté. Me Heenan est très actif dans le cadre de l'Accord nord-américain de libre-échange (ALENA) depuis sa création et il est un membre influent de la liste servant à la composition des comités pour l'examen de contestations extraordinaires aux termes du Chapitre 19 de l'ALENA. Il possède en outre une grande expertise de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail et il est membre du tribunal de la Banque interaméricaine de développement. En 1986, il a négocié entre Suzuki et les travailleurs canadiens de l'automobile, le premier contrat de travail canadien à intégrer des méthodes de travail « à la japonaise » dans l'industrie de l'automobile.

Me Heenan a été nommé officier de l'Ordre du Canada en 1999. Fellow du prestigieux American College of Trial Lawyers et du College of Labor and Employment Lawyers, Me Heenan est reconnu comme un des meilleurs praticiens en matière de droit du travail et de l'emploi aux fins des éditions 2012, 2013 et 2014 du répertoire *The Best Lawyers in Canada* (Woodward / White) et a été désigné Avocat de l'année 2010 à Montréal pour le droit du travail et de l'emploi par les éditeurs de ce même répertoire. Il est également reconnu comme l'un des meilleurs avocats dans son domaine dans le *Guide to the Leading 500 Lawyers in Canada*, publié par Lexpert et American Lawyer, ainsi qu'au palmarès *International Who's Who of Business Lawyers*, qui l'a désigné Avocat de l'année 2011 et 2013 en droit du travail et de l'emploi, côté patronal. De plus, il se classe parmi les avocats les plus fréquemment recommandés par ses pairs dans les domaines du droit du travail, du droit de l'emploi et des droits de la personne au travail selon le sondage effectué annuellement par Lexpert. En 2006, le prix Bora Laskin fut décerné à Me Heenan par le Centre for Industrial Relations and Human Resources de l'Université de Toronto en reconnaissance de sa contribution au droit canadien du travail. Il a été reconnu dans le *Canadian Legal Lexpert Directory 2013* en droit de l'emploi et en relations de travail. En raison de sa compétence et de son sens de l'éthique, Me Heenan s'est mérité la cote la plus élevée (« AV® Preeminent™ Peer Review Rated ») décernée par Martindale-Hubbell.

Me Heenan a été professeur auxiliaire en droit du travail à l'Université McGill de 1971 à 1996 et chargé de cours au Industrial Relations Centre de l'Université Queen's de 1972 à 2005. Il a également enseigné les nouvelles perspectives dans le droit du travail canadien à la Faculté de droit de l'Université Laval depuis 1979-80 et été chargé de cours en droit du travail à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa en 1978-79, 1980-81 et 1985. Il siège au conseil d'administration de l'Institut canadien d'études juridiques supérieures et participe depuis 1989 aux Lectures de Cambridge. Il est rédacteur en chef de *International Labor and Employment Laws* (éd. W. Keller) BNA Books, 1997, avec suppléments.

Me Heenan siège au conseil d'administration de plusieurs sociétés fermées. Il est président et membre fondateur de la Fondation Pierre Elliott Trudeau, et est également président de l'Alliance pour l'enseignement supérieur et l'entreprise en Amérique du Nord. Mécène très estimé dans le milieu des arts, Me Heenan est président de la Fondation Patrimoine Historique International. Son profond intérêt pour la peinture contemporaine canadienne est l'évidence même si l'on en juge par l'exceptionnelle collection d'œuvres d'art exposées dans tous les bureaux du cabinet. Il siège au conseil d'administration de l'Art Gallery of Ontario, de Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, de la Galerie d'art Beaverbrook et du comité d'acquisition du Musée des beaux-arts de Montréal. Il a été président du Musée d'art contemporain de Montréal de 1994 à 1998 et a été administrateur de la Société Radio-Canada de 1995 à 2005.

En 2007, Me Heenan fut mandaté par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec pour coordonner des discussions et mener des négociations auprès des distributeurs de films américains relativement au savoir-faire québécois en matière de doublage.

En 2008, la distinction honorifique d'Avocat émérite a été conférée à Me Heenan par le Barreau du Québec. Cette distinction est attribuée aux membres du Barreau pour souligner l'excellence de leur carrière, leur contribution soutenue et remarquable à la profession de même que leur rayonnement exceptionnel dans leur milieu social ou professionnel. En mai de la même année, Me Heenan a reçu un doctorat honoris causa en droit de l'Université McGill.



C'est maintenant le monde que dessert pays par pays cette firme.

Heenan Blaikie avait développé son modèle d'affaires stratégiquement bien planifié ne faisant aucun coup d'éclat ou si peu sauf d'aller chercher des «sortants de politique» comme Trudeau, Chrétien, Pierre-Marc Johnson et autres dont Don Johnston, cofondateur du cabinet, qui revint au bercail après avoir occupé le poste de Secrétaire général de l'OCDE à Paris (Organisation de Coopération et de Développement Economique) en 1996 après avoir été ministre responsable du Conseil du Trésor sous Trudeau à Ottawa. Les Canadas (Péto-Canada, Air Canada, Radio-Canada, etc.) furent longtemps clients du cabinet à Montréal, Ottawa, Toronto et ailleurs au Canada puis se sont dispersés et les mandats sont passés vers d'autres cabinets d'avocats pendant que les affaires corporatives avec Norman Bacal à Toronto les remplacent.

Pendant ce temps, le droit du travail avec les Nicola DiIorio, débauché par Roy Heenan près la faculté de droit de l'Université de Sherbrooke en 1987, et autres experts en la matière, Me Suzanne Thibaut et bien sûr Roy Heenan continuent à agir dans ces dossiers sans parler de Guy Tremblay revenu aux affaires du travail après 10 ans comme coassocié-directeur qui voyait aussi à sa clientèle. Parallèlement, les Peter Blaikie, cofondateur du cabinet, proche des conservateurs fédéraux tandis que Roy Heenan, lui, était près des Libéraux fédéraux et du Québec, et les nombreuses figures juridiques qu'attirait le cabinet venaient ajouter à son expertise légale tout azimut à la faveur de changement de chaise dans les autres cabinets montréalais. Le litige commercial, avec des causes de longues durées apportait son écho aux revenus de Heenan Blaikie. De sorte qu'en 10 ou 12 ans, Heenan Blaikie s'est taillé une place de choix au sein de l'échiquier juridique du Québec et du Canada. Des cabinets sont ouverts dans les grandes capitales provinciales d'où des mandats en énergie, en

445, rue Saint-Vincent
Montréal (Québec)
H2Y 3A6
Tél. 514.842.3901
1.800.831.3901
Télec. 514.842.7148
www.delavoy.ca

Confection DE LAVOY depuis 1980

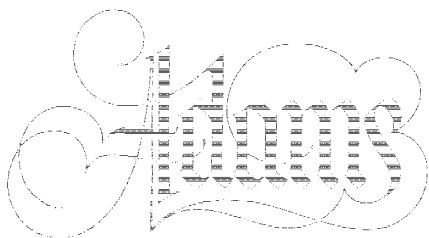
Service personnalisé

Toges et accessoires
vestimentaires
pour profession juridique
et magistrature

Location et vente
tuxedos et accessoires,
toges, mortiers et épitoges
pour collation des grades

Nettoyage et réparation
de vêtements
de tout genre





DEPUIS 1850

GRAVURES ADAMS INTERNATIONAL LTÉE

POUR TOUS VOS BESOINS EN IMPRIMERIE

IMPRIMER, GRAVER, ESTAMPAGE À CHAUD, GAUFRE

EN-TÊTES DE LETTRES
ENVELOPPES
CARTES D'AFFAIRES

INVITATIONS
ANNONCES
COUVERTURES, ETC.

SYSTÈME DE GESTION DE COMMANDES EN LIGNE

**S.V.P. COMMUNIQUER AVEC NOUS
POUR RECEVOIR DES ÉCHANTILLONS
GRATUITS OU UNE SOUMISSION**

5690, BOUL. THIMENS
ST-LAURENT, QUÉ. H4R 2K9
FAX (514) 937-9316
TÉL. (514) 937-7744
adamsoe@adamsengraving.com

MONTRÉAL & TORONTO
1-888-232-6729

développement minier, financement, etc. et au Québec des firmes comme Aubut Heenan à Québec et à Trois-Rivières et à Sherbrooke rejoignent le giron.

L'apothéose fut le lancement du cabinet de Paris en 2009, orienté vers l'Afrique et les déconfitures qui s'ensuivirent avec l'affaire Jacques Bouchard mais qui s'est résorbée pour devenir désormais un cabinet indépendant depuis la chute récente au Canada.

Ce qui vient ternir l'image d'un groupe, d'une firme professionnelle ce sont les conflits entre les associés surtout causés par la rémunération jugée injuste et les dividendes payés aux actionnaires, les associés véritables dont le nombre semble avoir très peu progressé ou grandi avec le développement du cabinet. Ce qui a causé problème et heurts. On dit que les avocats sont souvent des «prima donna» mais cela n'est pas exclusivement le problème des avocats.

Tout cabinet d'avocats comme tout cabinet de professionnels connaît des tensions, des heurts. C'est inévitable dès que des humains partagent des dossiers, des intérêts, de conflits, des clients qui ont du succès et d'autres moins... la rémunération, la convoitise. Des gestionnaires de talent savent comment harmoniser ces tensions, utiliser le talent de leurs confrères et consœurs également talentueuses à diverses tâches qui font ressortir et mettre en valeur leur façon de faire. Tant d'exemples en 30 ans de couverture du monde juridique l'illustrent éloquentement.

C'est le cabinet de Toronto qui connaît semble-t-il les premières fissures. Les «diktats» de Montréal sont parfois

Suite à la page 9

Note : Heenan Blaikie a constitué au fil des ans une collection de tableaux à nul pareil avec des oeuvres de grands peintres d'ici et d'ailleurs accrochés aux murs du bureau de Montréal. Roy Heenan, le collectionneur par excellence, a créé cette collection qui rivalise avec celles des musées les mieux nantis. Son client et ami Robert Poulin, l'un des rares ingénieurs-conseils qui n'a pas été incommodé par le Commission Charbonneau qui exerce à l'échelle de la planète en possède une semblable. Les deux collectionneurs, a-t-on dit au Monde Juridique, sont des amis qui rivalisent en ce domaine. Qu'advient-il de cette collection Heenan Blaikie unique qui serait évaluée à plusieurs millions de dollars ?

La fiabilité, ça ne coûte pas les yeux de la tête.

Le temps, c'est de l'argent. C'est pourquoi vous ne pouvez pas vous permettre d'avoir un appareil lent qui demande beaucoup d'entretien. Avec les appareils Brother, vous en aurez pour votre argent.

- Appareils abordables remplis de fonctionnalités
- Fiabilité primée
- Tranquillité d'esprit

Nous incluons un soutien remarquable.



June 1, 2012
Brother Printers
© 2012 Ziff Davis Inc.

GRATUIT Bénéficiez de la garantie sur place de 3 ans sur certains appareils.

Offerts chez



Appelez-nous sans frais au :
1-855-MAC-ou-PC
(1-855-622-6872)

Soutien technique gratuit pour la durée de vie de votre appareil.

Pour en savoir plus, visitez brother.ca

*Quelle que soit votre entreprise,
Brother est à votre service*

brother[®]
at your side

Volume 21, numéro 8

LE MONDE JURIDIQUE

642, rue Pierre-Tétrault
Montréal, (Québec)
H1L 4Y5
(514) 353-3549

Courriel : agmonde@videotron.ca
Internet : www.lemondejuridique.com
Facebook : Magazine Le Monde Juridique

Rédacteur en chef

André Gagnon, B. A., LL. L.

Adjointe à la rédaction

Jeanne d'Arc Tissot

Saisie de textes

Louis-Benjamin Gagnon

Publicité

642, rue Pierre-Tétrault
Montréal, (Québec) H1L 4Y5
Tél.: (514) 353-3549

Tirage et distribution

Zacharie Gagnon

Abonnement:

Mme Jeanne D'Arc Tissot
Téléphone: (514) 353-3549

Infographie

Image-innée

Photographie

Paul Ducharme, Photographe

Le Monde Juridique est publié par
Le Monde Juridique Inc.

Président et Éditeur: André Gagnon

La revue Le Monde Juridique paraît dix fois l'an.
L'abonnement est de 40 \$ par année.
(On peut aussi se la procurer à la librairie
Wilson et Lafleur).

Le magazine Le Monde Juridique est indexé dans
Canadian Advertising Rates and Data (Card).

COPYRIGHT 2014 - LE MONDE JURIDIQUE.

La reproduction totale ou partielle des articles est
formellement interdite sous peine de poursuite.

**L'affaire Heenan Blaikie
Autopsie d'un désastre professionnel**

Par André Gagnon 3

**Lavery accueille treize nouveaux juristes
à son bureau de Montréal**

..... 10

How the Heenan Blaikie law firm collapsed

Articlé tiré du Toronto Star 12

**Me Louis Demers publie un livre
Chroniques d'un avocat de litige civil**

Par André Gagnon 18

**L'ingénieur Antonio «Tony» Accurso, infatigable entrepreneur,
actionnaire de la première heure et client
du Fonds de Solidarité FTQ**

..... 21

**Chronique automobile
Infiniti QX60 Hybride. Bonne conscience**

Par Michel Crépault 24

Huit nouveaux avocats se joignent à l'équipe LKD

..... 26

**Inspecteur général de Montréal
Le maire Denis Coderre a nommé Me Denis Gallant**

..... 27

**Le ministre de la Justice annonce des nominations
et désignations à la Cour du Québec
et au Tribunal des droits de la personne**

..... 28

**Me Chantal Chatelain est nommée Fellow de
l'American College of Trial Lawyers**

..... 30

SténoFac Inc.

Tous les services aux portes du palais...

**Une équipe bilingue de 17 sténographes
à la fine pointe de la technologie
à l'ère du numérique**

*Notre équipe bilingue de sténographes expérimentées vous offre la possibilité d'obtenir vos transcriptions
au jour le jour, via Internet, en format condensé avec index de recherche ou en tout autre format que vous souhaitez.*

- Transcription à partir de CD, vidéo, répondeur
- Prise de vidéo
- Déposition par téléphone
- Vidéo conférences
- Salle d'interrogatoire

TOUS LES SERVICES AUX PORTES DU PALAIS.....

UN SEUL NUMÉRO (514) 288-1888

50 De Brésolles, Montréal (Québec) H2Y 1V5

Télécopieur : (514) 288-4888 • Courriel : stenofac@stenographe.com • Internet : www.stenographe.com

mal perçus par les avocats torontois qui ont vite obtenu la nomination d'un co-associé directeur alter ego avec Montréal. Me Norman Bacal assurait ce champ de compétence avec beaucoup de doigté avec son colistier montréalais, Me Guy Tremblay, qui fut le timonier pendant 10 ans. Des années fort heureuses aux dires de ses associés tout comme pour Norman Bacal à Toronto.

Les choses cependant se gâtent au changement de la garde avec l'arrivée comme codirecteur Me Robert Bonhomme, fils spirituel du cofondateur Roy Heenan, devenu président du conseil, mais ayant encore un gros mot à dire sur les affaires du cabinet Heenan Blaikie. Sa voix de stentor a souvent résonné dans les bureaux de Montréal alors qu'il s'adressait à Robert Bonhomme en des termes pas toujours mélodieux. Malade, à la dialyse, Roy, impose son candidat qui même s'il a côtoyé son associé également en droit du travail, Me Guy Tremblay, n'a pas les mêmes capacités à assurer une gestion harmonieuse. Les ratés sont mal perçus par les gens de Toronto.....et de Montréal. Des prises de position impopulaires par le gestionnaire avec lesquelles Roy Heenan est d'accord suscitent le grogne. Les failles commencent à se faire sentir. Des départs sont annoncés à Toronto. Pus à Montréal. Des pans de mandats disparaissent, la fiscalité avec Manon Thivierge, une autorité en la matière s'envolent, des gens de litige partent pour la fonction judiciaire (Me Morrison, les gens qui ont représenté l'AMF dans les dossiers contre Norboug et les compagnies d'assurance responsabilité), et les autres qui se joignent à d'autres cabinets montréalais. Plus de 70 avocats au total sur un peu moins de 500 claquent la porte à Toronto et à Montréal, Ottawa. D'autres songent à quitter....C'est la débandade. Le mandat de Robert Bonhomme est ramené au seul cabinet de Montréal. L'orage gronde, à travers les «rénovations» que connaît la firme au 1250 René-Lévesque ouest, dont la réception est fixée au 20e étage. Le chant du cygne ?

Les nouvelles en provenance de Toronto sont mauvaises. À Montréal aussi. Une réunion est prévue au début d février à Montréal; on pense à une programme de restructuration... ce n'est pas une affaire de structures mais de personnalités, des avocats dressés contre d'autres avocats, des intérêts contre d'autres intérêts. Roy Heenan dira que les revenus et les profits étaient bel et bien au rendez-vous. Mais que c'est le «rambling», les batailles de coq, ou si vous voulez les chicanes internes, qui sont la cause du désastre de Heenan Blaikie.

On a voté la dissolution, puis préparé sa sortie. La vie doit continuer. Le mélo drame a connu son terme.

Fin heureuse si l'on peut dire; les avocates et les avocats n'ont aucun problème à trouver un autre cabinet. Leur compétence n'est pas en cause. Le personnel professionnel, lui, alors c'est un peu plus difficile, mais pas impossible. Quand on a fait carrière dans une firme c'est parfois un peu ardu de trouver de l'emploi ailleurs dans un contexte encore peu favorable à la pratique du droit en cabinet privé. Mais cela n'est pas impossible quand même. Le personnel clérical, de soutien dont une firme ne peut se passer qui possède des compétence technologiques certaines saura aussi se replacer. D'ailleurs un comité a été mis sur pied chez Heenan Blaikie pour tenter de trouver des emplois intéressants. Il est à pied d'oeuvre.

Souhaitons que bientôt l'affaire du désastre de Heenan Blaikie ne sera plus qu'un mauvais rêve.

L'éclatement, la dissolution récente du cabinet Heenan Blaikie a donné lieu à une manifestation de solidarité professionnelle unique dans l'histoire juridique du Canada et du Québec. L'immense majorité des avocates et avocats a été récupérée, s'est rapidement retrouvée dans d'autres cabinets. C'est là un bel exemple de solidarité et d'entraide. Cependant, on déplore d'autre part, que cela ne soit pas le cas pour le personnel des adjointes et adjoints.

À Montréal, Calgary, Toronto, Ottawa, Vancouver, Québec et ailleurs, des opportunités d'emplois sont apparues et des offres ont été acceptées par les différents groupes de pratique qui ont déjà pu reprendre leurs activités sans trop de heurts professionnels. Les clients y sont pour beaucoup dans ce changement soudain. L'on rapporte peu ou pas de décision hâtive d'aller se faire servir ailleurs que par celles et ceux qui agissaient dans leurs dossiers respectifs. Chapeau à ces personnes et à leur sens et leur flair professionnel dans une conjoncture peu favorable.

Le site web de Heenan Blaikie est disponible aux clients pour consultation sur la procédure à suivre pour joindre l'avocat qui agissait pour eux en cas de changement.

<http://www.heenanblaikie.com> lien pour communiquer avec un des ex-avocat(e)s de Heenan Blaikie

Lavery accueille treize nouveaux juristes à son bureau de Montréal

Lavery est heureux d'annoncer que treize nouveaux juristes, qui pratiquent en droit de la santé, en droit du travail et en litige, se sont joints à son bureau de Montréal, soit six associés, un avocat-conseil et six avocats.

Les nouveaux associés sont les suivants :

Me Magali Cournoyer-Proulx pratique en droit du travail et de l'emploi et en droit de la santé. Elle conseille divers ordres professionnels, syndicats, organismes et associations en matière réglementaire, disciplinaire et déontologique ainsi qu'en responsabilité professionnelle.

Me Norman A. Dionne pratique en droit du travail et de l'emploi. Il possède une vaste expérience de l'accréditation syndicale, de la négociation de conventions collectives, de

la gestion de conflits de travail et de l'arbitrage de griefs. Il est souvent appelé à agir dans le cadre de litiges en matière d'emploi.

Me Véronique Iezzoni concentre sa pratique dans le domaine du litige civil. Elle possède une solide expérience en matière de responsabilité civile et professionnelle, notamment auprès des centres de santé et de services sociaux, incluant la responsabilité du personnel infirmier et des résidents.

Me Simon Gagné partage sa pratique entre le droit de la santé et le droit du travail, notamment les dossiers d'arbitrage de griefs, de normes d'emploi et d'interprétation de conventions collectives. Il offre aussi une vaste gamme de services en droit de la santé à des clients institutionnels et corporatifs.

Me Sylvain Poirier, LL.M., est responsable de l'équipe du droit de la santé de Lavery. Il exerce depuis plus de 25 ans dans les domaines du droit de la santé et du droit du travail. Me Poirier est membre fondateur de la Société de médecine et de droit du Québec. Il a également été chargé de cours au programme de maîtrise en droit de la santé à l'Université de Sherbrooke. Me Poirier est reconnu comme un des meilleurs praticiens du droit de la santé aux fins des éditions 2012, 2013 et 2014 du répertoire The Best Lawyers in Canada. De plus, il a été nommé Avocat de l'année à Montréal en droit de la santé par Best Lawyers en 2014.

Me Philippe Tremblay est spécialisé en litige commercial. Il a piloté de nombreux dossiers complexes impliquant plusieurs recours en droit de la construction et a agi dans le cadre de divers dossiers de construction réalisés en mode partenariat public-privé (PPP).

Me Patrick A. Molinari, MSRC, est avocat-conseil. Il allie à sa pratique du droit de la santé et de la réglementation l'expérience d'une carrière exceptionnelle dans le milieu universitaire. Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal de 1977 à 2010, il a été directeur du Centre de recherche en droit public puis vice-doyen et doyen de la Faculté de droit, et vice-recteur à l'administration et aux finances de l'Université de Montréal. Me Molinari a également

MAISON DE CAMPAGNE À RAWDON

4092, rue Shakespeare **228 700\$**



HAVRE DE PAIX idéal pour amants de la nature qui recherchent endroit paisible, terrain magnifique, plan d'eau naturel pour la baignade en toute intimité, magnifique propriété de tout confort, à dix minutes des commerces, à proximité de 350 KM et plus de sentiers pédestres ainsi que plusieurs pistes cyclables, à 45 minutes de Montréal.

Accessible pour personnes à mobilité réduite. Chaque étage possède une salle de bain complète avec bain thérapeutique. Chauffé et climatisé par thermopompe (2012) centrale. Terrain de 45 225 p.c. aménagé de vivaces et d'arbres matures. Cour avant asphaltée.

Près de : centres de ski alpin/ski de fond, terrain de golf, sentiers pédestres, accès gratuit à la plage municipale ainsi qu'aux attractions touristiques régionaux.

Tél.: 450 834-4523

été président du conseil d'administration du Centre hospitalier de l'Université de Montréal de 2004 à 2012.

Les nouveaux avocats sont les suivants :

Me Amélie Bélisle exerce en droit du travail et de l'emploi. Elle conseille et représente des petites, moyennes et grandes entreprises des secteurs privé et public pour tous les aspects relatifs à ce domaine. Elle agit à titre de conseillère juridique et représente ses clients devant divers tribunaux administratifs et civils.

Me Laurence Bich-Carrière axe sa pratique sur tous les aspects du litige civil et commercial. Elle est également l'auteure de plusieurs articles qui traitent notamment de la propriété intellectuelle et du droit constitutionnel.

Me Rhonda Grintuch axe sa pratique sur tous les aspects du droit de la santé ainsi que du droit du travail et de l'emploi. Elle a notamment développé une expertise portant sur les implications éthiques, juridiques et sociales de la recherche pharmacogénomique.

Me Jérôme Laflamme pratique en droit du travail et de l'emploi. Il traite de toutes les facettes de la relation d'emploi, plus particulièrement l'interprétation des conventions collectives, les dossiers d'arbitrage de griefs, les relations du travail, les normes du travail et les litiges relatifs à l'emploi.

Me Mélanie Sauriol se spécialise en droit du travail et de l'emploi ainsi qu'en droit de la santé, notamment l'arbitrage de griefs, les normes du travail, la protection des renseignements personnels et les droits de la personne. Elle conseille les établissements de santé et de services sociaux sur des questions administratives liées à leur organisation et à leur gestion.

Me Charles Olivier Thibeault, M.Sc. (administration des services de santé), pratique en droit de la santé. Il agit principalement pour des établissements et organismes du réseau québécois de la santé et des services sociaux qu'il accompagne dans le cadre de leurs diverses démarches juridiques. « Nous sommes très heureux d'accueillir ces nouveaux juristes dont l'expérience et l'expertise combinées contribueront à optimiser notre offre de services dans certains

domaines de pratique qui correspondent aux besoins de nos clients et à nos objectifs de croissance », a déclaré l'associé directeur du cabinet, Don McCarty.

Lavery est fier d'annoncer que Me Pierre Marc Johnson, G.O.Q., MSRC, a accepté de se joindre au cabinet à titre d'avocat-conseil.



Avocat et médecin, Me Johnson possède une expertise approfondie dans les domaines des négociations commerciales internationales, du droit de l'environnement et du droit de la santé. Depuis 2009, il est le négociateur en chef du gouvernement du Québec dans les négociations relatives au projet d'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG). Il a également agi comme représentant personnel de l'ancien premier ministre du Québec, Me Jean Charest, auprès des autorités chinoises dans le cadre de la mission du Conseil de la fédération en République populaire de Chine en novembre 2008.

Conseiller juridique recherché par les gouvernements, les sociétés commerciales et de nombreuses institutions dont les Nations Unies, de même que conférencier et ancien professeur de droit à l'Université McGill, Me Johnson a aussi publié de nombreux articles et ouvrages qui proposent des réflexions pertinentes sur l'environnement et la gouvernance internationale dans un contexte de mondialisation. Me Johnson siège aux conseils d'administration, notamment de sociétés et d'organisations. Il a reçu de nombreuses distinctions au cours de son illustre carrière, dont le grade de Grand Croix de l'Ordre de la Pléiade et de grand officier de l'Ordre national du Québec.

« Lavery s'estime privilégié d'accueillir un avocat aussi exceptionnel que Pierre Marc Johnson dont le parcours professionnel est éloquent et diversifié. Reconnu au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde pour son expertise internationale, Me Johnson en fera largement bénéficier le cabinet, particulièrement en matière de transactions internationales », a affirmé l'associé directeur du cabinet, Don McCarty.

L'Orchidée Chine

Restaurant Chinois

2017 rue Peel, Montréal - Tél.: (514)287-1878 | www.orchideedechine.ca

« ...où la cuisine entretient le classicisme »
— Claire Vuitton, Le Monde Juridique

How the Heenan Blaikie law firm collapsed

Article paru dans le quotidien Toronto Star traitant de la situation au cabinet de Toronto, dans lequel un associé important s'explique.

Forty years ago, three friends gathered over drinks at McGill University, their alma mater, and agreed to launch a law firm in Montreal. They sealed the deal the way friends do — they shook on it.

"We started this firm on a handshake, not on a partnership contract, because we knew that it had to be founded on trust," says Roy Heenan, referring to the firm he launched with Donald Johnston and Peter Blaikie.

In the early days, the lawyers relaxed by throwing a football around the office. Then Johnston became an MP, so his name came off the door. Former prime minister Pierre Trudeau joined in 1984, and a rush of marquee names followed. In what seemed like no time at all, the firm had 500 lawyers with offices across the country and in Paris.

By any measure, Heenan Blaikie was a great success story.

"When we were moving into the Adelaide Centre five years ago," recalls Toronto partner John Craig, referring to the five floors the firm occupies, "between signing a lease and actually moving in we had become too big for the space. We just kept growing.

"It seemed like the sky's the limit."

And then it came crashing down.

Heenan Blaikie became the biggest law firm to self-destruct in Canada when partners voted Wednesday to dissolve it. It collapsed so fast it left the legal community breathless. The coup de grâce was an exodus of partners in the month before its demise.

And yet, on paper at least, the ship wasn't sinking. Heenan says the firm billed clients \$222 million for services last year and cleared a \$75 million profit. Last December was one of its best months ever, with \$35.1 million billed.

"That's another irony in all this — things seemed to be turning around," Craig says, referring to the December revenue.

"People think the firm was going bankrupt. Of course not. The firm was very profitable," he adds. "We're talking about an operation that isn't as profitable as the year before."

Some partners talk of a "perfect storm" — fewer and stingier clients, more competition for contracts, tensions over restructuring, a sudden drop in profits, partners nervous about cuts to their incomes and rival firms smelling blood, and poaching.

But Heenan, the firm's chairman from 1973 to 2012, says the real problem is the loss of trust, the firm's founding ingredient. He describes a firm torn over the past year by infighting and clashing visions, where individuals and whole offices were accused of not pulling their weight, and disputes raged over practices that should be cut.

"It's very hard to see it end as a result of squabbles, because I really think that's what brought the firm down, rather than the financial situation," says Heenan, 78, now the firm's chairman emeritus.

"Once you start pointing fingers at this person or that person and this office or that office, that leads to discontent and discontent is what leads to departures." By the time partners voted for a merciful end, Heenan no longer recognized the place he founded.

"I always tell the story of the handshake to show that this was a place where you dealt in trust," he says by phone from the firm's Montreal office. "We liked each other, we were happy together. I've got dozens of emails from former partners saying, 'I can't believe it, it was such a great place to work.' So that's the sad part."

Heenan Blaikie was a mid-sized firm bolstered by big names

like former prime minister Jean Chrétien, retired Supreme Court justice Michel Bastarache, and former Quebec premier Pierre-Marc Johnson. It focused on entertainment law, commercial litigation, and labour and employment law before expanding to nine offices across Canada.

"It was exciting to come to work because there were all kinds of ideas floating around and our clients would come to us for that reason," says Heenan, noting an early emphasis on public policy issues.

Johnston went on to become a Liberal cabinet minister, Blaikie became president of the Progressive Conservative Party in the early 1980s, and Heenan concentrated on running the firm.

The Toronto office, the first outside of Montreal, opened in 1989.

"It was a really great place to work," says Craig, an expert in domestic and international labour law, who joined in 2001. "It wasn't the stuffy Bay St. environment that people hear about."

In 2011, the firm opened an office in Paris with a team of 18 lawyers – many poached from the British firm Norton Rose – largely to access markets in Africa.

"The reality is we were stretched too thin because we're kind

of the victims of our own success," says Craig, sitting in an underground coffee shop near his office, an hour before the vote to end the firm.

"The firm seemed to be growing continually and then when (business) began levelling off there were commitments made, ventures that were undertaken that probably weren't affordable as a result. You grow too fast."

Previously loyal customers began tendering contracts to the lowest bidder or doing more legal work in-house. The most notable decline, Craig says, was in the resource sector. The result was more lawyers with less work.

Departments and offices were told to slash expenses. About four months ago, some managers proposed bringing in former Ontario premier Dalton McGuinty, arguing his high profile would invigorate the brand. It didn't go over well, says a former partner, who asked not to be named.

"A lot of us just rolled our eyes and said, 'You've got to be out of your mind! Why would you just want to bring in another retired politician to the firm and pay him a lot of money? We need to develop the business; we need to actually have a strategy.'"

Downsizing became the order of the day.

"So you're in the process of trying to realign priorities, re-

Visitez notre site Internet : www.netc.net

@netCOMMUNICATIONS Inc.

Votre partenaire stratégique pour des solutions Internet et mobiles à l'avant-garde de la technologie



Nos services

- Stratégies et SEO
- Commerce et affaires électroniques
- Développement de sites internet et mobiles
- Développement d'applications mobiles
- Réseaux Sociaux
- Hébergement
- Accès Internet haute vitesse
- Soutien technique Web et informatique personnalisé



info@netc.net | 514.871.1844 | 450.346.3401

Roy Lacaud Heenan

Born in Mexico City, educated in Montreal, and fluent in English, French and Spanish, Roy Heenan is an internationally respected practitioner and scholar of labour and employment law and a leader in community service. When Quebec's Labour Code had not even been in force for a decade, and labour and employment law was considered a mere branch of litigation, he co-founded Heenan Blaikie in Montreal, based on a philosophy that labour and employment law deserves to be a specialty as well as a field of study in its own right. The firm has since established offices in Toronto, Ottawa, Quebec City, Sherbrooke, Trois-Rivières, Calgary, Vancouver, and Kelowna. Mr. Heenan has also been one of the first Canadian labour law practitioners to recognize the growing importance of international labour law development. In this regard, he serves as a tribunal member of the Inter-American Development Bank, and a roster member for dispute settlement procedures under the North American Free Trade Agreement. In 1999, he was appointed an Officer of the Order of Canada. A Fellow of the College of Labour and Employment Lawyers, and of the American College of Trial Lawyers, Mr. Heenan is listed in the International Who's Who of Business Lawyers among the top 15 labour and employment lawyers worldwide – the only one from Canada so recognized. An influential voice within the international labour law community, Mr. Heenan has not only been a successful and respected practitioner, but has also written extensively on labour law, and has taught as Adjunct Professor at McGill University, and as a lecturer at the Queen's Industrial Relations Centre, Laval University, and the University of Ottawa. Still today the driving inspiration for a 400-lawyer firm, Mr. Heenan finds time to pursue a passion for Canadian contemporary painting. He has served as Chairperson of the International Historic Heritage Foundation and President of the Musée d'art contemporain de Montréal. He has also acted as Chairman and founding director of the Pierre Elliott Trudeau Foundation, and as a director of the Canadian Institute for Advanced Legal Studies and the Alliance for Higher Education and Enterprise in North America.

structure the practices, restructure the offices in the various cities, and if everything had been stable you might have been able to turn the ship around," Craig says. "But you have too many people leaving at the same time."

Law firms are funded by partners putting money into the firm. When partners leave, taking their clients with them, they get back their capital within a certain period. Those who remain have bigger liabilities, essentially spending some of their time working to pay back the capital of those who left. Sticking around becomes less appealing, all the more so when a drop in profits likely means less personal income.

The dynamic can prove fatal at any law firm as more and more partners leave.

"It's a run on the bank," says Ralph Lean, the long-time Casels Brock partner who joined Heenan Blaikie in 2013 and jumped to Gowlings a week ago.

At Heenan Blaikie, the first departures began early in 2013. But Craig wasn't concerned until a year later. On Jan. 9, three prominent members of the Montreal office – mergers and acquisitions specialist Eric Levy, tax lawyer Manon Thivierge and commercial lawyer Antonella Penta – jumped to Osler, Hoskin & Harcourt LLP.

"When people who are really strong and successful within the firm all of a sudden decide to leave," Craig says, "that's when eyes begin to open and you think, 'Oh, no, this is much worse than we thought.'"

On Jan. 20, about 60 partners gathered in the main conference room on the 29th floor of the firm's Adelaide Centre offices. Kip Daechsel, the managing partner, and Norman Bacal, who founded the Toronto office, announced that per-partner earnings were down 15 per cent, according to a source who attended the meeting.

The drop didn't necessarily mean across the board cuts of 15 per cent to incomes, because individual salaries are decided by a compensation committee. But the news wasn't good.

Bacal and Daechsel laid out two options: a significant downsizing of the firm, including less rented space in Toronto, and a major restructuring that could result in the Montreal and Toronto offices going their separate ways. There was no talk of joining U.S.-based DLA Piper, the world's largest law firm – an option some remnants of Heenan Blaikie are now pursuing.

The partners asked few questions. A couple attempted rah-rah speeches about pulling together and making it work, but

le POIS PENCHÉ
BRASSERIE PARISIENNE

PAR EXCELLENCE !

1230, boul. de Maisonneuve Ouest
MONTREAL QC

T. 514.667.5050  @lepoispenche

WWW.LEPOISPENCHE.COM

Jean Chrétien s'est joint à Dentons Ottawa



M. Chrétien a complété ses études en droit à l'Université Laval et a été reçu au Barreau du Québec en 1958. Il est également membre du Barreau de l'Ontario. M. Chrétien a reçu un doctorat honorifique en droit de l'Université Wilfrid-Laurier à Waterloo (1981), de l'Université Laurentienne à Sudbury et de l'Université Western Ontario à London (1982), du Collège universitaire Glendon de l'Université York à Toronto (1986), de l'Université de l'Alberta à Edmonton (1987) et de l'Université Lakehead à Thunder Bay (1988). Il s'est également vu conférer des doctorats honorifiques par l'Université d'Ottawa (1994), l'Université de Meiji au Japon (1996), l'École d'économie de Varsovie en Pologne (1999), la Michigan State University (1999), l'Université Hébraïque de Jérusalem (2000), l'Université Mémorial à St. John's (2000), l'Université Sainte-Anne en Nouvelle-Écosse (2002), l'Université Catholique Pontificale Madre y Maestra à Santiago de los Caballeros en République dominicaine (2003), l'Université Queen's à Kingston (2004), l'Université McMaster à Hamilton (2005), l'Université nationale de Kiev – Académie Mohyla en Ukraine (2007), l'Université du Québec à Trois-Rivières (2008), la John Molson School of Business de l'Université Concordia (2010) ainsi que l'Université de Montréal (2011).

M. Chrétien travaillera au bureau d'Ottawa de Dentons Canada, mais il jouera également un rôle actif dans les autres bureaux du cabinet lorsque son expertise sera requise.

it was a deeply sombre affair. The next day, many more partners were out the door.

Craig estimates that almost 40 partners left in a few weeks, but it was hard to keep track.

"To find out who's leaving the firm, I get Google alerts," he says with a smile over coffee. "A few people begin leaving, then a few more ... and all of a sudden there's a stampede for the door."

Partners were called to Montreal for a Feb. 2 meeting. But a subsequent email told them to save money by staying at their offices and participating through teleconference. Many read that as a sign the firm was finished.

Three days after the teleconference, a majority of partners voted "for an orderly windup of the firm's operation" over the next few months. Clients will continue to be served until their files are transferred to other firms, a press release stated.

"Several practice groups and even entire offices will continue to operate under new names," it added.

Craig joins the Fasken Martineau firm late next week, along with a dozen other labour lawyers from Heenan Blaikie's Toronto office. A group of labour lawyers from the Ottawa office have already made the move. Deals being negotiated include some 60 corporate lawyers and litigators trying to join DLA Piper, a move that would give the American giant a foothold in the Canadian market.

"Heenan Blaikie was not an outlier," says Lorne Sossin, dean of York University's Osgoode Hall Law School. "There's a lot of flux in the air. The winds of change are buffeting all law firms."



MNP
SENCRL srl

L'EXPÉRIENCE FAIT LA DIFFÉRENCE

Nos experts en juricomptabilité et en évaluation d'entreprises peuvent vous éclairer dans le cadre de procédures judiciaires complexes au moyen de rapports financiers clairs et concis qui contribueront à étoffer votre dossier.

Denis Hamel, CPA, CA, CA-EJC, CFE, CIRP
denis.hamel@mnp.ca

Catherine Tremblay, CPA, CA, EEE, ASA
catherine.tremblay@mnp.ca

COMPTABILITÉ > CONSULTATION > FISCALITÉ MNP.ca

Partout où mènent les affaires.



Law firms are notoriously "change-resistant," he adds. But gone are the days when a firm can basically take the summer off and depend on loyal clients for business. They either innovate or die.

Small boutique firms focus on niche practices while big ones protect their market with everything from mergers to different billing models. Mid-sized firms like Heenan Blaikie in particular are getting squeezed. Goodman and Carr, one of Canada's top real estate and tax-law firms, shut down in 2007.

Roy Heenan doesn't dispute the pressures of a changed business climate. He notes that in the past, however, the firm overcame dips in its fortunes by sticking together. But by 2013, attitudes had changed.

"There's a lack of loyalty," he complains.

The trouble began, he says, when the firm did not appoint a new chairperson when he retired in 2012. Without the bearer of a unifying vision, tensions between the Montreal and Toronto offices grew.

Some managers began insisting on what Heenan describes as a bean-counting approach. They looked at hours worked and profit made. By that measure, the Paris office and others came under fire.

"It was mainly, 'Well, this office has too many lawyers or that office isn't profitable enough' — that type of thing," Heenan says. Among the heated debates was whether the firm should dump its international law practice and focus solely on domestic accounts.

"Last year from where I was sitting it was not a particularly happy place," Heenan says. "And some of the measures that were being adopted were not ones that were popular or that you wanted to be around. Once you start feeling that this isn't a happy place, you go somewhere else."

Some see a storied law firm caught off guard by a changed business climate. But Heenan blames managers for failing to work as a team.

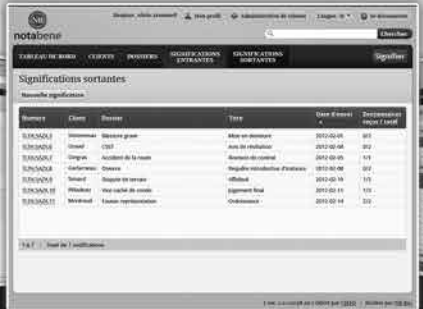
"We used to manage by consensus, and that was the beauty of the firm. But once you start throwing stones, that atmosphere disappears.

"It's very upsetting to me," he adds. "I think ending the firm was totally unnecessary."



notabene

Plateforme de signification-notification électronique



Une première au Québec !

Échangez vos documents de façon **sécuritaire**, tout en recevant la preuve que ceux-ci ont été **intégralement** remis au(x) destinataire(s)

-  **Un service d'échange rapide et sécuritaire**
-  **Simple et convivial** comme votre courriel
-  **La garantie et la preuve** d'une transmission **intégrale**
-  La **conservation des informations** liées à vos dossiers et à vos clients
-  Une **application Web compatible** avec tous les fureteurs, iPad et Blackberry inclus
-  Des **économies de temps, de papier et d'argent** par rapport au télécopieur



Supervisé par un tiers de confiance : l'huissier de justice

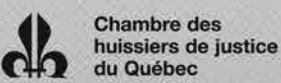
Gratuit pour une période limitée!


www.signifiez.com

Offert par :



Chambre des huissiers de justice du Québec



Réalisé par : 

*Membre de la fédération nationale des tiers de confiance (FNTC)

Chroniques d'un avocat de litige civil

André Gagnon

Louis Demers pratique le droit en litige civil à Montréal depuis bien des années. Au cours de sa carrière, il a représenté tant des individus, des PME, des grandes entreprises et des partis politiques ainsi que le gouvernement du Québec. Cet ouvrage réunit une quinzaine de notes qu'il a rédigées au fil du temps, inspirées aussi bien de sa vie privée que de sa vie professionnelle. Écrit dans une langue souple et sensible, à l'humour mordant, le portrait qui en résulte est celui d'une époque conflictuelle et désillusionnée. Mais l'aspect qui retiendra sans doute la plus grande attention est le lien entre l'auteur et Tony Accurso, l'entrepreneur par qui, dit-on, le mal arrive. Commentant aussi bien l'homme que ses démêlés avec les journalistes, s'arrêtant également à quelques moments du déroulement de la commission Charbonneau, Louis Demers livre ici un témoignage qui, s'il ne fera pas l'unanimité, sera remarqué pour son honnêteté et son courage ainsi que pour son désir évident de contribuer à une réflexion franche sur un moment trouble de l'histoire contemporaine. Tiré de la jaquette du livre de Me Louis Demers.

Peu d'avocats écrivent sur leur pratique et leur expérience professionnelle d'où l'intérêt pour le magazine Le Monde Juridique de faire mention de cet ouvrage très récent. D'avantage encore dans le contexte présent où un homme, ingénieur par surcroît (ce qui est rarement mentionné dans les compte-rendus des médias à son sujet), l'un des plus importants entrepreneurs en construction au Québec et même au Canada, dont le chiffre d'affaires annuel oscillait selon nos sources entre 800,000,000 \$ et un milliard, avec des pointes d'employés atteignant 3000 personnes généralement bien payés,

Ce Québécois d'origine italienne (calabrais, dit-on) a con-



Me Louis Demers, avocat en litige civil.

tinué la compagnie que son père a créé dans les années 50 pour en faire l'un des fleurons du Québec, grâce en grande partie aux nombreux financements consentis par le Fonds de Solidarité de la FTQ (Fédération des Travailleuses et Travailleurs du Québec) dont il fut à l'époque du président Louis Laberge, lui-même ancien membre du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et Placement du Québec à une certaine époque.

Si l'on reconnaît que M. Accurso fait l'objet de plusieurs poursuites importantes pour lesquelles il a droit à une défense pleine et entière qu'assument les avocats les plus compétents dont il a retenu les services, reconnaître le rôle majeur dont son avocat de litige pendant des années, Me Louis Demers, autrefois de De Grandpré Chait jusqu'à tout récemment, n'est que justice et équilibre journalistique,

Voici donc un résumé verbatim succinct d'un chapitre de ce livre coloré qui traite de beaucoup d'autres sujets qu'évoque Me Demers sur sa carrière bien remplie de plus de 35 ans au prétoire qui met en lumière les faits et gestes d'Antonio «Tony» Accurso qui mérite d'être révélés et qui permettent

Suite à la page 20



Sinclair

RESTAURANT

S'AGRANDIT
AVEC UNE
NOUVELLE
TERRASSE
COUVERTE

RESTAURANT TERRASSE LOUNGE TRAITEUR SALLE de BANQUETS

VIP VALET

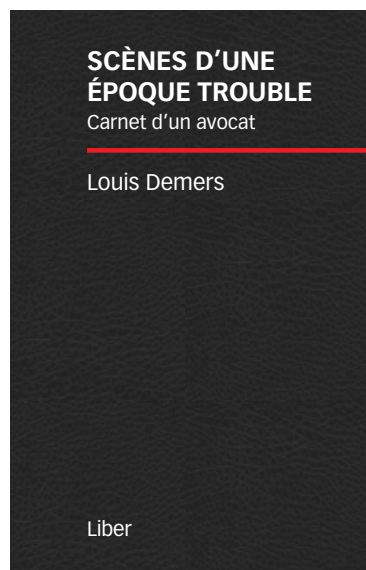
414 Rue Saint Sulpice, Montréal, Québec H2Y 2V5

Réservations 514.284.3332

info@restaurantsinclair.com www.restaurantsinclair.com

de jeter un regard moins embrouillé par la dégelée presque quotidienne que nous ont servi notre presse bien guidée par des sources policières rompues au "pissage dans l'oreille" de certains journalistes par ailleurs compétents mais qui n'ont pas eu la chance de vérifier les montages bien orchestrés de leurs sources qu'un contre-interrogatoire bien senti en Cour réduit à néant. Cela étant dit dans le respect de mes confrères et consoeurs journalistes.

Les Chartes de droit octroient à tout citoyen une défense pleine et entière à toute personne qui fait l'objet d'accusations criminelles graves. Ce principe est sacrosaint pour Le Monde Juridique. Et pour nos lectrices et lecteurs.



Qu'est-ce qui a motivé Louis Demers à écrire un livre ?

Q. Depuis combien de temps pratiquez-vous le droit et dans quels domaines?

R. Je pratique le droit depuis plus de 35 ans en litige civil dans des domaines très variés. Au cours de ma carrière, j'ai représenté des particuliers, des PME, des grandes entreprises, des partis politiques tant au fédéral, au provincial qu'au municipal, ainsi que le gouvernement du Québec.

Q. Et après toutes ces années, vous avez décidé d'écrire un livre?

R. Effectivement, j'ai écrit un livre que j'ai intitulé Scènes d'une époque trouble-Carnet d'un avocat qui vient de paraître aux Éditions Liber. Il réunit une quinzaine de notes rédigées au fil du temps et qui recoupent aussi bien ma vie personnelle que professionnelle.

Q. Qu'est-ce qui vous a amené à publier ce livre?

R. C'est sans doute ma pratique des dernières années qui m'a motivé à écrire, et plus particulièrement les poursuites que j'ai intentées pour des clients contre certains media et journalistes, ainsi que quelques moments de la Commission Charbonneau. J'ai pensé livrer ces réflexions, et d'autres plus personnelles, en alliant critique et humour.

Q. Il s'agissait donc d'une expérience nouvelle pour vous ?

R. On écrit beaucoup comme avocat, mais écrire un livre que l'on espère pertinent et accessible à un public plus large que la communauté juridique constitue un exer-

cice bien différent que celui de rédiger lettres de mises en demeure et des procédures judiciaires.

Q. Cet exercice a-t-il comporté pour vous des difficultés particulières?

R. Il y a effectivement des écueils à éviter. On doit bien sûr respecter le secret professionnel, ne pas traiter de dossiers en cour d'instance, ne pas diffamer, mais tout en restant sincère dans ses propos.

Q. Votre démarche est assez unique?

R. Les avocats devraient se permettre davantage d'écrire sur leurs expériences, comme le font les avocats français par exemple. Ils connaissent souvent l'envers de certaines médailles que la population aurait intérêt à connaître. Je pense aussi que l'image de l'avocat y gagnerait en faisant mieux connaître la profession et ses exigences.

Q. Vous avez changé de cabinet récemment?

R. Effectivement, je suis revenu dans le Vieux-Montréal, comme au début de ma carrière, dans une petite boutique en litige civil et commercial comme on dit maintenant. Je travaille avec des avocats avec qui j'étais associé il y a 18 ans et je suis très heureux de ma décision.

Q. Ceci fait beaucoup de changement?

R. Peut-être, mais je crois qu'il faut assumer le changement et, personnellement, l'exercice auquel je me suis livré lorsque j'ai décidé d'écrire mon livre m'a beaucoup plu. J'espère que les gens apprécieront sa lecture.

L'ingénieur Antonio «Tony» Accurso, infatigable entrepreneur, actionnaire de la première heure et client du Fonds de Solidarité FTQ

Extraits édités du chapitre 6 du livre de Me Louis Demers

J'ai toujours pris à coeur les dossiers de mes clients, trop peut-être. C'est une erreur, semble-t-il. On doit toujours conserver un certain recul, un détachement, nous enseigne-t-on. Là aussi j'ai été un mauvais élève. Sans doute en raison d'une sensibilité excessive à la bêtise humaine, beaucoup trop répandue.

J'ai été l'avocat de M. Accurso peu après notre première rencontre à un certain dîner dont j'ai déjà parlé. Il en avait et en a eu plusieurs autres de spécialités différentes. Je ne rédige pas de contrat, je ne suis pas non plus, c'est évident, fiscaliste. Non, je ne m'occupais pour lui que de dossiers judiciaires en civil.

À une certaine époque, je ne le cacherai pas, il m'a fait beaucoup travailler. Il m'a permis, à moi jusqu'alors naïf lecteur de nouvelles, de connaître beaucoup mieux le quatrième pouvoir, quatrième suivant un classement daté et largement périmé, qui ne s'applique certainement pas à notre fragile province où il est bien plus simplement le premier.

Les premières années de ma relation professionnelle avec Tony Accurso se sont bien passées. On se parlait assez sou-

vent, avec un plaisir partagé. Un entrepreneur en construction aussi important que lui a parfois besoin d'un avocat en litige civil. En tout cas, certainement plus qu'un commerçant de produits alimentaires biologiques sur le Plateau. Même s'il n'est pas du genre à s'épancher, j'ai appris peu à peu à le connaître.

Son père, Vincenzo Accurso, est arrivé au pays en 1922, à l'âge de vingt-deux ans, sans trop savoir qu'il entraînerait dans une province à majorité francophone. Il a commencé à travailler comme manoeuvre sur les chantiers de construction. Ses paies allaient à sa mère et à ses deux soeurs restées en Italie. En 1954, il fonda sa propre compagnie de construction. À cette époque, les entrepreneurs d'origine italienne préféraient ne pas donner leur nom à leur entreprise, ni même un nom italien, pour ne pas nuire au développement de leurs affaires. Le racisme contre les Italiens est ancien. Il nomma donc sa société Louisbourg, du nom de la rue du premier contrat qu'il avait obtenu à Montréal.

Au décès de son père, Tony avait vingt-huit ans. Comme il était ingénieur et qu'il avait du cran, il fut en mesure de reprendre l'entreprise. Au cours des années suivantes, il fit la connaissance du célèbre syndicaliste Louis Laberge,


pgvmedia.com
Impression et plus...

alain@pgvmedia.com
514 845-3522



Audio-vidéo
Photographie
Design graphique
Gestion de projets
Développement web
Impression & Publipostage
Services conseil & Marketing
Impression de documents légaux

président de la Fédération des travailleurs du Québec. Celui-ci le prit sous son aile. Il fit de Tony Accurso l'un des tout premiers actionnaires du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec. Grâce à ce fonds d'investissement, Tony Accurso put acquérir la compagnie Simard-Beaudry, fleuron des compagnies de construction québécoises, qui allait passer dans les mains d'une multinationale étrangère. La transaction évita de peu cette perte. À cette époque, nous pensions qu'il fallait assurer une certaine maîtrise de notre économie.

Cette collaboration très proche avec le fonds d'investissement de la FTQ fut avantageuse pour Tony. Eh oui, les hommes, pardon, les gens d'affaires ambitieux font tout pour avoir la meilleure relation possible avec leurs banquiers. C'est comme ça et ce n'est pas près de changer. Mais cette collaboration fut également très profitable pour le Fonds qui, avec lui, obtint pendant dix-neuf ans un rendement annuel moyen de près de 13 % sur ses prêts et investissements, soit près de 94 millions de dollars. Un rendement record pour le Fonds. Mais qui a envie de le savoir ? Il n'y a là rien de scandaleux et la nouvelle est bonne. Alors, on n'en parle pas. Pour ma part, je trouve ça admirable, surtout quand je compare avec les rendements insignifiants de mon REER. Dans l'industrie, les sociétés de construction de Tony Accurso ont été considérées par leurs clients et partenaires comme d'excellentes compagnies de construction. Malgré toutes les énormités que l'on a dites sur elles, jamais l'on n'a remis en cause la qualité de leur travail. Elles étaient les meilleures au Québec. Toutefois, là non plus, ça n'intéresse personne, et certainement pas les journalistes.

Au fil de plus de trente ans, Accurso aura constitué une belle équipe de Québécois qui, fait remarquable, lui restera fidèle jusqu'à la fin même dans les pires moments d'adversité. Je lui lève mon chapeau de ne pas avoir perdu ses employés qui, chaque matin pendant des mois et des mois, lisaient dans les journaux toutes sortes d'atrocités au sujet de leur patron jusqu'à ce que ses entreprises soient vendues.

(...)

Dans des circonstances précises, j'appris que, pour lui, la parole donnée était plus importante que tous les contrats signés, même quand ce n'était pas à son avantage. Je me suis même demandé s'il lisait ces foutus contrats, très épais, interminables et ennuyeux. J'avoue que je l'aurais compris de ne pas le faire. Donc, tout allait bien jusqu'à ce

qu'il se fasse couler — et il me pardonnera le jeu de mots — par son bateau.

Au Québec, on peut avoir dans Charlevoix un vaste domaine avec un golf magnifique et un aéroport privé, une multitude de serviteurs pour recevoir en grande pompe qui l'on veut, politiciens indigènes ou étrangers, banquiers et tutti quanti sans jamais être interrogé, sans recevoir de visite non désirée. On peut aussi accepter qu'un entrepreneur du Québec ait un bateau, du moins s'il mesure trente pieds, ou quarante pieds, ou peut-être même cinquante, mais c'est là un maximum. S'il dépasse cette longueur, ça devient douteux. À moins qu'il s'agisse d'un bateau à voiles, plus écolo, alors là, on peut aller jusqu'à soixante pieds.

Cependant, un bateau à moteur qui mesure cent vingt pieds et qui est amarré dans le sud, ça ne passe pas. Avec un jacuzzi et une décoration intérieure somptueuse qui ne plaisait pas aux gens du Plateau, mais alors pas du tout, ça devenait complètement inacceptable. Non, mais qu'a bien pu penser Tony Accurso pour se permettre une telle folie ? En plus, il a appelé son bateau le Touch. Là il cherchait vraiment les ennuis.

(...)

Ma conjointe m'a dit à une certaine époque que Tony Accurso, qu'elle n'a jamais rencontré, était omniprésent dans notre couple. Il déjeunait avec nous quand on lisait les journaux, mangeait avec nous quand on discutait des bulletins de nouvelles. Pis encore, il dormait avec nous pendant mes plaidoiries nocturnes. Elle s'en plaignait parfois. Elle avait raison. C'est vrai, on parle fréquemment de lui à la maison. C'est difficile de l'oublier, il fait les manchettes. Il y a parfois des accalmies, mais ça repart ensuite de plus belle, et très souvent pour répéter les mêmes choses. Cet homme est vraiment devenu à un moment un sujet incontournable pour la population en général et pour notre famille en particulier.

Un soir, la fille de ma conjointe nous lance, un peu exaspérée : « Vous rendez-vous compte qu'on est la seule famille au Québec qui parle en bien de Tony Accurso ? » Un autre soir, c'est son frère jumeau qui nous raconte avoir dit en classe que le conjoint de sa mère était un des avocats d'Accurso. Il y avait eu un long silence dans la classe. Pour sortir les élèves de leur hébétude, son enseignante a dit : « En tout cas, il ne doit pas manquer de travail ! » Mes fils, eux, aimaient bien que je m'occupe de ce cas et que je cesse un peu d'être sur le leur...

(...)

Tony ne m'appelait que très rarement le week-end. Aussi, j'ai été surpris qu'il le fasse un certain samedi matin. « Hey, salut mon chum (c'est toujours de cette façon qu'il commence ses conversations avec moi et avec beaucoup d'autres, je pense), sais-tu ce qui m'est arrivé ce matin ? » Dans son cas, ce genre de question m'inquiète toujours un peu. Je me mis en mode écoute et je me préparai au pire.

— Je suis allé chez Milano, tu sais l'épicerie italienne du boulevard Saint-Laurent ? J'aime ça faire des achats pour la cuisine la fin de semaine.

Je me doutais bien qu'il ne me téléphonait pas pour me donner sa recette de sauce à spaghetti. Je l'ai laissé poursuivre, toujours un peu inquiet.

— Tu ne sais pas qui j'ai vu ?

Je garde le silence.

— Gravel lui-même, au rayon des légumes.

— Qu'est-ce que tu as fait ?

— Sans trop que ça paraisse, je me suis approché un peu pour m'assurer que c'était bien lui.

Il continuait à faire monter ma pression.

— Et alors ?

— Bien, je lui ai serré la main en lui disant : « Salut Alain. »

— Tu aimes ça les ennuis. Et alors ?

— Sais-tu ce qu'il m'a dit ? T'as pas d'idée ! Il m'a répondu : « Qui êtes-vous ? » Tu te rends compte ! Qui êtes-vous ? Un gars qui me poursuit depuis des mois, qui s'acharne sur moi, qui dit n'importe quoi sur mon compte, qui fait des émissions avec des titres comme « Qui est Tony Accurso » où il prétend faire un portrait de moi pendant une demi-heure et, lorsqu'il me voit, qu'il a mon portrait devant lui, il n'est même pas capable de me reconnaître.

— Et alors ?

— Je l'ai regardé droit dans les yeux et je lui ai dit : « Je m'appelle Antonio Accurso. » Et sais-tu ce qu'il

m'a dit ? « Ah, bonjour monsieur Accurso, moi aussi, j'aime bien magasiner chez les Italiens. » Puis il est parti. Mais qu'est-ce que ça me fait, à moi, qu'il aime magasiner chez les Italiens?

Le reste de notre conversation ne peut être rapporté ici, pas tellement pour protéger des secrets professionnels, mais plutôt pour conserver quelque chance d'être publié un jour.

Les avocats qui ont agi auprès de la Commission Charbonneau

Barreau du Québec

- Me Sylvie Champagne
- Me Gaston Gauthier
- Me Marco Labrie

Directeur général des élections

- Me Alexie Lafond-Veilleux
- Me Dave Kimpton
- Me Lucie Fiset
- Me Christina Chabot
- Me Julie Roberge

Ordre des ingénieurs du Québec

- Me Annick Paquette
- Me Christine O'Doherty
- Me François-Xavier Robert

Québec Solidaire

- Me Alain Tremblay

Union des municipalités du Québec

- Me Yuri Tremblay

Directeur des poursuites criminelles et pénales

- Me Claude Girard
- Me Pierre Lapointe
- Me Jean-Pascal Boucher
- Me Pierre Poulin

Coalition Avenir Québec

- Me Jean-Pierre Bélisle

Association nationale des camionneurs artisans Inc

- Me Ghislain Bernier

Infiniti QX60 Hybride

Bonne conscience

Par Michel Crépault
Coéditeur de L'Annuel de l'automobile

Vous voulez de l'espace pour transporter confortablement jusqu'à sept personnes ? Vous souhaitez un véhicule bardé de technologies, celles qui rendent réellement service et celles qui font jaser le voisin ? Vous ne dites pas non à un nom qui résonne bien, qui projette une image qui ne nuit pas du tout à la vôtre ? Finalement, vous êtes en faveur d'une motorisation qui, tout en démontrant assez de puissance, espacera vos visites à la pompe ? Dit autrement, vous aimez donner des sous à des causes caritatives et les pétrolières n'en font pas partie ?

Avez-vous pensé au QX60 Hybride d'Infiniti ?

Nous l'avons d'abord connu en 2012 sous le vocable JX35. Depuis, la division luxe de Nissan a rebaptisé en entier son portfolio. Les berlines et les coupés s'affublent désormais d'une appellation alphanumérique débutant par un Q suivi d'un nombre précisant la hiérarchie du modèle dans le clan. Même principe pour les utilitaires et les multisegments, sauf que le chiffre est précédé des lettres QX.

Mais si le QX60 existait l'an dernier sous l'appellation JX35, sa version hybride, elle, est toute nouvelle pour 2014.

Sachez aussi que vous pourriez mettre la main sur un clone chez Nissan, soit le Pathfinder Hybride. Il coûte moins cher mais ne brandit pas le même prestige. À vous de définir vos priorités.

Que ce soit chez Nissan ou Infiniti, le modèle hybride propose un 4-cylindres 2,5L suralimenté de 230 CV jumelé



à moteur électrique 15kW de 20 CV. Les 250 chevaux du tandem sont harnachés à une transmission à variation continue (CVT). L'idée de base est de produire la puissance équivalente à celle du V6 3,5 litres de 265 CV qui équipe le QX60 non hybride mais avec le rendement énergétique d'un 4-cylindres.

Les gens de Nissan ont pêché par le même optimisme qui caractérise tous les fabricants en estimant que leur nouveau multisegment de luxe offrirait une consommation combinée (ville/autoroute) de 7,2 litres aux 100 kilomètres. Aussi bien croire qu'un défilé de la coupe Stanley animera la Sainte-Catherine à tous les ans tant que je boirai de la Molson. La réalité, ou en tous les cas celle que j'ai vécue, se rapproche davantage de 10 litres de carburant par 100 km. Vrai, par temps polaire, mais compensé par un parcours truffé d'autoroutes au lieu de centre-ville énergivores.

Cela dit, 10L/100 km, ce n'est pas si mal du tout quand on considère le gabarit du véhicule et ses capacités de chargement. Le QX60 « ordinaire » doit se contenter d'environ 12 litres aux 100 km.



Comme un modèle QX60 non hybride se détaille à partir de 42 450\$ et 44 950\$ en traction intégrale, alors que le QX60 Hybride débute à 53 950\$, de deux choses l'une : soit que vous franchirez suffisamment de kilomètres pour éventuellement amortir cette dépense supplémentaire, soit qu'en consommant moins, et donc en polluant moins, vous acceptez de plein gré de casquer financièrement en guise de dîme à la cause écologique !

Ce QX60 Hybride, en passant, s'avère le troisième véhicule vert de la gamme Infiniti, après la Q70 Hybride (nouveau nom de la berline M35h Hybride) et de la toute nouvelle Q50 Hybride.

Simplifier la vie

Transporter sept personnes, c'est bien beau, mais encore faut-il y parvenir sans exiger des passagers diverses contorsions ou en sacrifiant l'espace pour les bébelles. Le QX60 Hybride a évité ces deux pièges.

L'accès aux places arrière est facilité par la banquette médiane qui coulisse sur une longueur de 14 centimètres, par le plancher plat et par l'ouverture généreuse des portières.

Les bagages, eux, font une entrée majestueuse dans leur antre (d'une capacité variant de 447 litres à plus de 2 000 selon les dossiers rabattus) grâce au hayon arrière à commande électrique de série. La banquette médiane est divisible 60/40, celle du fond l'est 50/50, et les deux sont inclinables.

La batterie au lithium-ion qui alimente le moulin électrique a été amincie et logée sous la banquette de la 3e rangée pour ne pas nuire au cargo. Cette batterie se recharge grâce au système de freinage régénératif : vous freinez et le dispositif s'en va stocker l'énergie cinétique ainsi produite dans la batterie.

L'intérieur marie le chrome, le cuir et des garnitures Kasane Washi (une texture imitant un parchemin japonais), ou d'érable pour les plus patriotiques d'entre nous. Les yeux du conducteur sont attirés par les beaux cadrans électroluminescents et les deux écrans d'affichage, celui derrière le volant qui communique les infos du véhicule, dont celles spécifiques au modèle hybride, et celui au centre du tableau de bord qui affiche les fonctions de la climatisation (incluant le volant chauffant de série), du divertissement (système Bose à 13 ou 15 haut-parleurs avec lecteur CD et port USB) et de la téléphone main libre Bluetooth.

On peut synchroniser cet écran avec son agenda Google et, comme tous les modèles Infiniti, le QX60 Hybride est livré avec un service de conciergerie (gratuit pendant quatre ans) pour, par exemple, effectuer une réservation au resto ou trouver un cadeau de dernière minute...

Les formes extérieures plutôt fluides du QX60 accueillent un becquet avant, un aileron arrière et des déflecteurs aux roues. Ces appendices épicient le look du véhicule, qui tente de rendre les services d'une fourgonnette mais sans en avoir l'air banlieusard, tout en améliorant la tenue de route. Choix de jantes régulières de 18 pouces ou de 20 en



Marie-Pierre Héту, M.A.

Traduction de l'anglais au français
Sciences, ingénierie, environnement
Recherche terminologique
Conseils sur les outils informatiques
Révision/lecture d'épreuves
Formation

514-507-2927
marie-pierre.hetu@videotron.ca

option. Mais ne vous y trompez pas : le véhicule reste gros et quelque peu balourd.

Dans les virages serrés, on le sent tanguer. On chasse rapidement de son esprit toute velléité de slalom.

Huit nouveaux avocats se joignent à l'équipe LKD

Le cabinet d'avocats Langlois Kronström Desjardins (LKD), reconnu notamment pour avoir l'une des plus importantes équipes en litige au Québec, est fier de compter dorénavant sur l'expertise accrue de huit nouveaux associés et professionnels au sein de son équipe. Ces nouvelles recrues intégreront les champs de pratique existants du Cabinet, soit :

- Litige :
 - Karen M. Rogers
 - Bernard Jolin
 - Nicolas Roche
- Santé et sécurité au travail :
 - Francine Legault
- Droit du travail :
 - Nicola Di Iorio
 - Geneviève Beaudin
 - Marie Cousineau
- Droit des assurances :
 - Véronique Roy

En parfaite corrélation avec son plan d'affaires, cette importante vague de recrutement vient renforcer le positionnement de son équipe. L'arrivée de ces huit nouveaux confrères et consoeurs est le fruit d'un processus rigoureux assurant que chaque nouveau professionnel rejoignant le Cabinet rencontre les mêmes standards de qualité qui ont fait la réputation de LKD et qu'ils partagent les valeurs de l'équipe en place afin de s'y insérer en toute harmonie.

« Dans une volonté de consolider notre expertise dans certains domaines critiques, nous sommes heureux d'avoir réussi à attirer ces talents et qu'ils aient choisi notre bureau pour poursuivre cette nouvelle étape de leur pratique. Chacun d'entre eux a collaboré à des dossiers de grande envergure tout au long de sa carrière, et nous sommes confiants que nos clients pourront grandement bénéficier d'une solide expérience et de conseils stratégiques », souligne Jean-François Gagnon, associé-directeur du Cabinet.



À la très rassurance traction intégrale de base s'ajoute le sélecteur de conduite qui propose les programmes Normal, Sport, Éco et Neige, lesquels modifient la réponse de l'accélérateur et de la transmission. Un conseil : si vous passez votre temps en mode Sport, laissez tomber la version Hybride car vous annulerez tous les effets bénéfiques de la technologie embarquée.

En revanche, sur un beau droit joliment asphalté (oui, ça se trouve, quoique pas nécessairement au Québec), on se retrouve aux commandes de son sofa préféré.

Un salon mobile fort sécuritaire puisque les occupants du QX60 sont protégés par une batterie de systèmes préventifs. Le détecteur de collisions arrière, par exemple, applique lui-même les freins quand il découvre qu'un intrus s'amène par derrière alors que vous vous apprêtez à reculer. Il protège aussi vos angles morts. Des caméras relaient tout ce qui vous entoure sur 360 degrés. Un régulateur intelligent contrôle autant la distance à maintenir entre vous et le véhicule devant que votre vitesse de croisière. Bien sûr, la présence de ces gâteries dépend de l'ensemble optionnel que vous cocherez.

En somme, si vous recherchez un véhicule sophistiqué pour votre famille et que vous êtes prêt à faire une croix sur les sensations enivrantes (que vous fournit de toutes façons votre exotique italienne les fins de semaine...), l'Infiniti QX60 Hybride mérite de figurer sur votre liste d'épicerie.



Le maire Denis Coderre a nommé Me Denis Gallant

À la suite du dépôt ce matin du projet de loi no 73, Loi concernant l'inspecteur général de Montréal, le maire de Montréal Denis Coderre a fait savoir qu'il entend recommander Me Denis Gallant au conseil municipal pour occuper ce poste névralgique. « Avec sa longue feuille de route où il a fait la démonstration de sa capacité à lutter contre la criminalité, Me Gallant est un candidat hors pair pour le poste d'inspecteur général. Le choix de celui qui sera le premier à occuper cette fonction est capital, car il aura également la responsabilité de mettre sur pied le bureau de l'inspecteur général et de lui donner son impulsion initiale », a déclaré Denis Coderre.

Rappelons que l'inspecteur général sera un officier indépendant, nommé pour un mandat non-renouvelable de cinq ans, et qui relèvera du Conseil municipal afin de garantir son indépendance. Son mandat sera de détecter les systèmes frauduleux avant que ceux-ci ne s'installent dans l'appareil administratif. Il aura la capacité d'intervenir chez les soumissionnaires, les entrepreneurs, les sous-contractants, bref, tous ceux qui ont des relations contractuelles avec la Ville. Il pourra également exercer son mandat auprès des élus, des fonctionnaires, et du personnel politique. Il pourra les rencontrer à sa demande, exiger d'eux des documents, et des peines seront prévues pour le manque de collaboration et pour l'entrave à ses démarches. Enfin, il pourra suspendre, annuler et même résilier des contrats.

« Il était essentiel que le candidat que je présenterai ait toute la crédibilité nécessaire pour assumer les importantes responsabilités qui incomberont à l'inspecteur général. Avec son expertise et son expérience, notamment à la Commission Charbonneau, Denis Gallant saura donner l'envergure nécessaire à cette fonction. Je souhaite présenter la candidature de Me Gallant dès l'adoption du projet de loi 73. Déjà, à l'Assemblée nationale plus tôt aujourd'hui, l'ensemble des leaders parlementaires ont exprimé le souhait que ce projet de loi soit adopté rapidement. Nous devons d'ailleurs remercier l'ensemble des parlementaires qui ont su entendre les préoccupations des Montréalais », a ajouté le maire de Montréal.



Me Denis Gallant

Titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université de Sherbrooke et d'une Maîtrise en droit de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), Me Gallant est membre du Barreau du Québec depuis 1990. Depuis l'an dernier, Me Gallant est procureur en chef adjoint de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (« Commission Charbonneau »). Avant de se joindre à la Commission Charbonneau, il était Procureur de la couronne au Service des poursuites pénales du Canada (SPPC) spécialisé en matière de lutte au crime organisé, stupéfiants et produits de la criminalité. Avant son arrivée au SPPC en janvier 2007, il a été Substitut du procureur général du Québec pendant six ans, dont la majeure partie au Bureau de lutte au crime organisé du ministère de la Justice du Québec. Enfin, il a débuté sa carrière d'avocat à l'aide juridique de Montréal, où il a pratiqué pendant plus de neuf ans, dont la majeure partie en droit criminel.

Me Gallant a une grande expérience de plaideur dans toutes les instances en matière criminelle au Québec. À titre de poursuivant, il a œuvré dans plusieurs dossiers complexes en matière de crime organisé devant jury. Depuis plusieurs années, il enseigne le droit criminel, notamment la preuve et la procédure à la Faculté de droit et de sciences politique à l'Université du Québec à Montréal, ainsi qu'à l'École du Barreau du Québec. Il a également enseigné à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke.

Enfin, il est souvent appelé à titre de conférencier lors de colloques et de journées d'étude en droit criminel. En 2011, le Barreau du Québec lui a décerné le titre d'Avocat Émérite (Advocatus Emeritus).

Le ministre de la Justice annonce des nominations et désignations à la Cour du Québec et au Tribunal des droits de la personne

Le ministre de la Justice du Québec, monsieur Bertrand St-Arnaud, annonce la nomination de madame Nathalie Chalifour, de monsieur Jeffrey Edwards, de madame Myriam Lachance, de monsieur Gaston Paul Langevin, de madame Magali Lewis et de madame Dominique Vézina comme juges de la Cour du Québec.

Le ministre annonce également la désignation de madame la juge Louise Comeau comme juge coordonnatrice adjointe, de madame la juge Sylvie Durand à titre de juge responsable du perfectionnement des juges de la Cour du Québec ainsi que de monsieur le juge Yvan Nolet comme membre du Tribunal des droits de la personne.

TOYOTA SIENNA 2008 À VENDRE



Toyota Sienna LE 2008, V6, AWD (modèle très rare sur le marché), bleu foncé. 128 000 km. Groupe électrique, 7 places, portes coulissantes automatiques (2 manettes incluses), lecteur DVD avec 2 casques d'écoute (vous pouvez donc écouter la radio ou votre musique pendant que les enfants écoutent leur film), Lecteur CD, Démarreur à distance (2013), pneus d'hiver cloutés sur roues (2012), pneus d'été sur jantes en aluminium (2012), volant inclinable. Mécanique A1 preuves d'entretien à l'appui, traitée toutes les années à l'anti-rouille, très grande capacité de chargement. Accélération surprenante, un charme à conduire!

Contactez Élise Sansoucy au 514-574-0922

Madame Nathalie Chalifour est détentrice d'un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal. Depuis son admission au Barreau en 1991, elle a exercé sa profession en cabinet privé. Sa pratique était spécialisée en droit du divertissement, en droit de la propriété intellectuelle et en litige civil et commercial. Depuis mai 2013, elle pratiquait sa profession au sein de l'étude Chalifour Avocats inc. Elle exercera ses fonctions principalement à la Chambre civile à Montréal.

Monsieur Jeffrey Edwards est détenteur d'un baccalauréat en droit civil et d'un baccalauréat en common law de l'Université McGill ainsi que d'un doctorat en droit de l'Université Laval. Il a été admis au Barreau en 1987 et a exercé sa profession principalement en litige civil et commercial en cabinet privé. Il est également arbitre et médiateur agréé. Depuis 1998, il est chef du secteur litige au sein de la firme Tutino Edwards Joseph. Il exercera ses fonctions principalement à la Chambre civile à Montréal.

Madame Myriam Lachance est détentrice d'un baccalauréat en droit de l'Université de Sherbrooke. Elle a été admise au Barreau en 1994 et a commencé

sa carrière comme substitut du procureur général. À compter de 1996, elle a agi en défense en pratique privée dans les secteurs criminel, pénal et jeunesse et a travaillé également en droit disciplinaire, déontologique et dans le domaine des enquêtes internes en matière policière. Au moment de sa nomination, elle était avocate au sein de l'étude Lachance Tardif, Avocats. Depuis 2008, elle était également mandataire pour le Service des poursuites pénales du Canada. Elle exercera ses fonctions principalement à la Chambre criminelle et pénale à Montréal.

Monsieur Gaston Paul Langevin est détenteur d'une licence en droit de l'Université d'Ottawa. Il a été admis au Barreau en 1986 et a commencé sa carrière comme substitut du procureur général. De 1990 à 2001, il a exercé sa profession en pratique privée. En 2001, il a joint l'équipe des substituts du procureur général à Gatineau et par la suite à Mont-Laurier. Depuis 2010, il était chef d'équipe à la division des projets spéciaux au Bureau de lutte au crime organisé. Il exercera ses fonctions principalement à la Chambre criminelle et pénale à Gatineau.

Madame Magali Lewis est détentrice d'un baccalauréat et d'une maîtrise en droit de l'Université de Montréal ainsi que d'une maîtrise en droit américain de l'Université de Santa Clara en Californie. Elle a été admise au Barreau en 1988. Elle a commencé sa carrière au Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal. Par la suite, elle a exercé en cabinet privé. Depuis 2003, elle pratiquait sa profession au sein de l'étude Barrette & Associés en droit civil, principalement en droit de la famille et successoral, en responsabilité civile et médicale et en droit de la construction. Elle était également média-

trice familiale accréditée depuis 2011. Elle exercera ses fonctions principalement à la Chambre civile à Montréal.

Madame Dominique Vézina est détentrice d'un baccalauréat en droit civil et d'un baccalauréat en common law de l'Université McGill. Depuis son admission au Barreau en 1988, elle a exercé sa profession en cabinet privé. Elle était spécialisée en responsabilité civile, en responsabilité professionnelle, en droit des assurances et de la construction. Depuis 2003, elle exerçait sa profession au cabinet Donati Maisonneuve. Elle exercera ses fonctions principalement à la Chambre civile à Montréal.

À la demande de la juge en chef de la Cour du Québec, le gouvernement du Québec a approuvé la désignation de la juge Louise Comeau à titre de juge coordonnatrice adjointe, comme le prévoit la Loi sur les tribunaux judiciaires, pour un mandat de deux ans à compter du 16 janvier 2014.

Le gouvernement a également approuvé la désignation de la juge Sylvie Durand à titre de juge responsable du perfectionnement des juges de la Cour du Québec pour un mandat de deux ans à compter du 22 février 2014.

La désignation du juge Yvan Nolet fait suite à la demande de la présidente du Tribunal des droits de la personne, comme le prévoit la Charte des droits et libertés de la personne. La présidente du Tribunal et la juge en chef de la Cour du Québec ont recommandé que le juge Yvan Nolet soit désigné à cette fonction pour un mandat de deux ans à compter du 29 janvier 2014.



Joseph Pereira, prop.

1242 Bishop, Montréal | Tél. : 514-395-1888 | Courriel : oystershack@videotron.ca

Me Chantal Chatelain est nommée Fellow de l'American College of Trial Lawyers



C'est avec grand plaisir que Chantal Chatelain, associée au sein du cabinet d'avocats Langlois Kronström Desjardins, est reçue Fellow de l'American College of Trial Lawyers.

Me Chatelain rejoint officiellement les rangs des meilleurs avocats plaidants du Canada et des États-Unis qui ont démontré avoir maîtrisé l'art de la plaidoirie et dont les carrières s'inscrivent dans les normes les plus élevées de déontologie, de professionnalisme, de courtoisie et de collégialité. Pour l'occasion, Me Chatelain a pris part à la cérémonie officielle à San Francisco, samedi le 8 mars dernier, journée internationale de la femme, et a fièrement accepté cette nomination.

Depuis plus de 20 ans, Me Chatelain pratique dans divers domaines tels qu'en litige, en arbitrages civils et commerciaux, en recours collectifs, dans des causes impliquant

l'indépendance de la magistrature, en responsabilité professionnelle, en accords fiscaux entre les gouvernements fédéraux et provinciaux et en accès à l'information. Elle s'intéresse également à toutes les questions reliées à la déontologie juridique, dont le secret professionnel et les conflits d'intérêts.

« Nous sommes heureux que Me Chatelain soit reconnue pour ses grandes habiletés et sa grande compétence à travers ce titre. Nul doute que sa rigueur et polyvalence ont grandement contribué à cet honneur », souligne Jean-François Gagnon, associé-directeur du Cabinet.

Fondé en 1950, l'American College of Trial Lawyers regroupe les meilleurs avocats de litige en Amériques du Nord. Les avocats doivent avoir cumulé au moins quinze années d'expérience à titre d'avocats plaidants avant de pouvoir être candidats au titre de Fellow. L'admission se fait uniquement sur invitation et à la suite d'une enquête approfondie.



26 mars 2014
FUSION ET LIQUIDATION D'ENTREPRISE :
PARTICULARITÉS, AVANTAGES ET DÉSAVANTAGES
Conférence offerte par Me Marc Guénette

Avril 2014
INTRODUCTION AU NOUVEAU SERVICE DE
RECHERCHE JURIDIQUE DE SOQUIJ
Formation offerte par Soquij

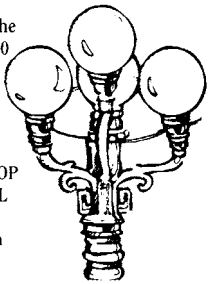
17 avril 2014
SOUPER GASTRONOMIQUE RÉSEAUTAGE

23 mai 2014
CONGRÈS ANNUEL

Vous voulez plus d'information sur nos événements? Vous voulez devenir commanditaire ou conférencier ? Communiquez avec nous à info@caplegal.ca ou visitez le site www.caplegal.ca

Le Mas des OLIVIERS

Ouvert
le dimanche
de 18 h 00
à
22 h 30



1216 BISHOP
MONTREAL

Réservation
861-6733

ME MARCEL AUBUT
VOUS CONVIE AU :

GALA TRIOMPHE

Δ COURONNER L'EXCELLENCE SPORTIVE Δ



JEUDI LE 24 AVRIL 2014
DÈS 17H30

CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

Sous la présidence d'honneur du maire
de la Ville de Québec

M. RÉGIS LABEAUME

RICHE D'UNE LONGUE TRADITION

Ce traditionnel événement a pour mission de couronner nos athlètes les plus méritants afin de reconnaître leur apport dans notre société. Il est synonyme d'excellence et de victoire en plus de faire rayonner le milieu sportif depuis 1956.

LE GALA TRIOMPHE C'EST :

- Le couronnement de l'excellence sportive ;
- Un traitement inégalé de nos athlètes ;
- La grande fête annuelle du sport dans un gala réinventé digne des plus grands ;
- La mobilisation des forces vives et du Québec inc. ;
- Plus de 2 000 participants issus de différents domaines ;
- La présence de nombreux invités de marque ;
- Une soirée-gala animée par des personnalités chevronnées ;
- Des prestations d'artistes renommés ;
- Un repas gastronomique de grande qualité ;
- Un trophée remarquable et une mise en scène relevée ;
- Une ambiance incroyable dans un décor et un aménagement jamais vu.

UNE CAMPAGNE DE LEVÉE DE FONDS MAJEURE AU PROFIT DES ATHLÈTES ET ORGANISMES SPORTIFS



POUR CONTRIBUER

TABLE VIP 5 000 \$

(9 convives + 1 athlète + cocktail VIP)

TABLE CORPORATIVE 2 500 \$

(10 convives)

BILLET INDIVIDUEL 350 \$

- TAXES INCLUSES
- REÇUS POUR FINS D'IMPÔT

LES DONS SONT AUSSI ACCEPTÉS

POUR INFORMATIONS : 418-529-8441

RÉGIME D'ASSURANCE AUTO ET HABITATION EXCLUSIF AUX JURISTES

EXCELLENTS TARIFS ! JUGEZ-EN PAR VOUS-MÊME



**JOIGNEZ-VOUS AUX MILLIERS DE JURISTES CANADIENS QUI DÉPENSENT
MOINS POUR LEURS ASSURANCES AUTO ET HABITATION !**

TÉLÉPHONEZ OU CLIQUEZ POUR
OBTENIR UNE SOUMISSION

1 877 314-6274

www.assurancebarreau.com



Certaines conditions s'appliquent. Le régime d'assurance auto et habitation parrainé par l'AABC est émis par La Personnelle, assurances générales inc. au Québec et par La Personnelle, compagnie d'assurances dans les autres provinces et territoires. Il se peut que certains produits et services ne soient pas offerts dans toutes les provinces et tous les territoires. AABC Services d'assurances est une division de 3303128 Canada Inc., courtier d'assurances certifié. L'assurance auto n'est pas offerte au Manitoba, en Saskatchewan ni en Colombie-Britannique, où il existe des régimes d'assurance gouvernementaux. Les clauses et modalités relatives aux protections décrites sont précisées au contrat d'assurance. Certaines conditions et exclusions s'y trouvent.